

AVRIL 2019

Consultation sur le Programme National de l'Alimentation et de la Nutrition

RECUEIL DES CONTRIBUTIONS DES
MEMBRES DU CONSEIL NATIONAL DE
L'ALIMENTATION

CONTEXTE

Le président du Conseil National de l'Alimentation (CNA) a reçu la demande de consultation des membres du CNA dans le cadre du nouveau Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) annoncé par le Premier ministre le 25 mars en Comité interministériel pour la santé (CIS).

Ce programme, porté par le Gouvernement, s'appuie sur la feuille de route de la politique de l'alimentation 2018-2022 issue des États Généraux de l'Alimentation (EGA) et la Stratégie nationale de santé. Il reprend dans un document unique et porté conjointement par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le Ministère des Solidarités et de la Santé l'ensemble des actions prévues dans le Programme National pour l'Alimentation (PNA 3) et le Programme National Nutrition Santé (PNNS 4).

Ce programme a été élaboré sur la base de concertations d'acteurs menées notamment à l'occasion des EGA mais aussi avec les parties prenantes. Plusieurs avis du CNA ont nourri les réflexions, en particulier les avis 81¹ et 77² mais plus généralement tous les avis du n°71 à 81 ayant traité des politiques nutritionnelles et/ou alimentaires.

Il s'appuie également sur des études d'expertise récentes (INCA 3, Esteban, etc.) et des rapports de références, notamment les objectifs chiffrés du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) pour le PNNS 4, le rapport d'évaluation du PNNS 3 par l'Inspection Générale des Affaires Sociales et la proposition d'orientation stratégique du HCSP.

Déclinant l'action du gouvernement en matière d'alimentation dans une vision intégrée recouvrant l'ensemble de ses dimensions (agriculture, environnement, éducation, recherche, santé, consommateur), le PNAN a été transmis à chaque membre du CNA, dans l'objectif de consulter les organisations qui y siègent.

MÉTHODE

La consultation des membres du CNA sur le PNAN s'est déroulée du 9 au 21 avril 2019.

Les membres du CNA ont été amenés à identifier dans le document des objectifs opérationnels majeurs manquants. L'objectif de la consultation était de pouvoir enrichir l'élaboration du PNAN.

Afin de recueillir les contributions, une plateforme de consultation a été conçue avec la direction interministérielle du numérique et du système d'information et de communication Cette plateforme était collaborative (facilite le travail d'extraction des données) et transparente (chaque contribution étant visible par tous les membres). Les membres du CNA ont disposé de trois modalités de participation : la publication de commentaires, la possibilité de répondre aux contributions existantes, et la possibilité de voter pour ou contre une contribution déposée³. Toutes les contributions et avis reçus figurent dans ce recueil. Celui-ci est construit sur la base d'une typologie des arguments/propositions, qui a permis de les ventiler. Certains avis peuvent illustrer plusieurs arguments ou propositions. Nous avons fait le choix de ne pas répéter ceux-ci. Est en effet privilégiée la significativité plutôt que la représentativité statistique.

¹ Alimentation favorable à la santé.

² Les enjeux de la restauration collective en milieu scolaire.

³ Il est possible de consulter l'ensemble des contributions reçues directement sur la plateforme à l'adresse suivante : <https://democracyos.consultation.etalab.gouv.fr/conseilnationaldelalimentation/topic/5c90c5b3e486af05eff9453f>.

MEMBRES DU CNA AYANT PARTICIPÉ À LA CONSULTATION

12 STRUCTURES SUR 57 (21%)

7 COLLÈGES SUR 9

Consommateurs

(2 structures sur 9)

CLCV – Consommation, logement et cadre de vie
FNFR – Fédération Nationale des Familles Rurales

Producteurs agricoles

(1 structure sur 7)

FNSEA – Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Transformation

(3 structures sur 4)

ANIA – Association Nationale des Industries Alimentaires
CGAD – Confédération Générale de l'Alimentation en Détail
Coop de France

Restauration

(1 structure sur 6)

RestauCo

Associations de la société civile

(3 structures sur 6)

Réseau Action Climat
Restos du Cœur
WWF

Personnalités qualifiées

(1 personnalité sur 9)

Marie-Hélène Schwoob

Membres de droit

(1 structure sur 9)

ANSES – Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'Alimentation,
de l'Environnement et du Travail

PARTICIPATION

Chiffres clés

Au total, 12 structures ont participé à la consultation, sur 57 structures siégeant au CNA (le collège des membres de plein droit n'étant pas considéré comme directement visé par la consultation). Le taux de participation s'élève ainsi à 21%.

Sept collèges sur neuf ont compté au moins une structure ayant participé à la consultation. Les membres du collège de la distribution et du collège des salariés de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la distribution des produits alimentaires n'ont pas participé à la consultation.

La procédure de consultation s'est déroulée sur 13 jours, dont 9 jours ouvrés. 10 des 12 contributions ont été soumises dans les deux derniers jours de la consultation.

<p>13 JOURS DE CONSULTATION</p> <p>DONT 9 JOURS OUVRÉS</p>	
	<p>12 STRUCTURES PARTICIPANTES SUR 57</p> <p>TAUX DE PARTICIPATION DE 21%</p>
<p>106 CONTRIBUTIONS</p> <p>DONT 78% PORTANT SUR LE PNAN</p>	
	<p>PARTICIPATION DE 7 COLLÈGES SUR 9</p>

Les modalités de la consultation

Certains membres du CNA ont fait part de leur étonnement quant aux modalités de la consultation telles qu'elles ont pu être proposées. La courte durée de la consultation (9 jours ouvrés) et l'organisation tardive de celle-ci au regard du processus d'élaboration des plans ont ainsi été soulignées et regrettées compte tenu de la portée et de la densité des envoyés aux membres.

Ces retours ont pu être recueillis par voie orale, sous forme de contribution à la plateforme (membre spécifiant ne pas pouvoir effectuer de contribution compte tenu des modalités de consultation proposées et demandant une présentation du programme ainsi que l'organisation d'une consultation plus longue), ou sous forme de lettre ouverte⁴.

⁴ La lettre ouverte de Réseau Action Climat est présentée en annexe.

Il peut par ailleurs être noté que la diversité des supports a parfois créé une certaine confusion quant à ce qui était attendu des membres. Le PNA3 et PNNS4 étaient en effet transmis pour information, tandis que le PNAN était le seul document soumis à la consultation. Cependant, ces trois documents sont liés entre eux. Des contributions relatives au PNA3 et au PNNS4 ont ainsi été reçues et tout de même intégrées au présent document.

INTRODUCTION

Le présent document rassemble les 106 contributions transmises par les membres du CNA ayant participé à la consultation sur le PNAN.

Il ne s'agit pas d'une synthèse, puisque l'intégralité des contributions reçues sont reprises et mises en lien avec les extraits des plans auxquelles elles font référence, dans un souci de transparence et de facilité d'exploitation. Bien que la demande de retours des ministères portait uniquement sur le PNAN, les contributions en lien avec le PNA3 et le PNNS4 ont également été intégrées au recueil, dans la mesure où ces trois documents sont liés.

Le recueil est construit sur le principe de l'équivalence, chacune des contributions reçues étant présentée de la même manière, quelle que soit le nombre d'occurrence de l'argument, dans un objectif de représentation de la diversité des positions.

On peut noter que les contributions reçues sont de différentes nature et relèvent principalement de trois ordres :

- **Contributions relatives à un positionnement** : où les membres du CNA saluent, soutiennent, remettent en question ou rejettent les mesures proposées.
- **Contributions relatives à des demandes d'information ou de modification** : où les membres du CNA demandent de préciser (modalités d'application d'une mesure, acteurs concernés par exemple) ou de modifier certaines mesures (en les complétant ou en soulignant l'existant par exemple).
- **Contributions relatives à des points de vigilance** : où les membres du CNA soulignent les risques associés à une mesure proposée.

Les contributions sont présentées en lien avec le programme/plan auxquelles elles font référence selon le déroulé suivant :

- I. Contributions portant sur le PNAN
- II. Contributions portant sur le PNA3
- III. Contributions portant sur le PNNS4

CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LE PNAN

REMARQUES GÉNÉRALES

Concernant l'élaboration du PNAN et la mise en cohérence des plans

- Contribution de l'ANSES

« L'Anses salue l'accomplissement des plans PNNS et PNA ainsi que **le souci de rapprochement** entre les deux dès lors qu'ils traitent de sujets analogues voire de propositions identiques. L'Anses renouvelle son engagement de **soutien**, par **l'évaluation des risques et l'expertise**, aux actions des deux plans, de façon à apporter **un éclairage scientifique** aux démarches. De façon pérenne, et indépendamment de tout travail complémentaire de l'Anses sous saisine spécifique, ce soutien se manifeste par les apports de **l'OQALI** (observatoire géré par l'Anses et l'INRA) dans plusieurs actions autour de la qualité nutritionnelle de l'offre et des reformulations ou de la mise en place du **Nutri-Score** dans le cadre des **actions sur le sel, le sucre et certains acides gras et sur l'information des consommateurs** ; par les apports de la table **CIQUAL** (connaissance des compositions des aliments); et, enfin, par des apports de l'étude **INCA4** à venir sur les données de consommation (qui fait l'objet d'une réflexion de rapprochement avec l'étude ESTEBAN menée par Santé Publique France) et ceux de l'Étude de l'Alimentation Totale, **EAT**, n° 3 (expositions aux contaminants alimentaires) qui débutera en fin 2019/ début 2020. »

- Contribution de l'ANIA

« Nous tenons tout d'abord à saluer la mise en place d'une **politique globale et ambitieuse** autour de l'alimentation permettant notamment de cibler les **populations sensibles** ainsi que **l'approche incitative** choisie pour plusieurs mesures. Cette politique doit s'inscrire en **cohérence avec les États Généraux de l'Alimentation**, qui ont notamment pour objectif de proposer une alimentation plus saine, plus sûre et plus durable. »

- Contribution de Familles Rurales

« Familles Rurales salue l'effort de synthèse et de mise en concordance des deux plans principaux concernant l'alimentation le PNA et le PNNS. L'agrégation des mesures en un seul document démontre la volonté de faire évoluer les situations en proposant pas moins de 65 actions et objectifs. Globalement, Familles Rurales considère que les mesures proposées sont **en cohérence avec l'ambition affichée**. Toutefois, le temps imparti à l'étude de ces documents étant réduit, il n'a pas permis au Mouvement **d'aller dans les détails des différentes mesures proposées**. Par ailleurs, nous ne nous sommes pas non plus interrogés sur la faisabilité des mesures dans le temps imparti par la date affichée (l'une d'entre elle étant avril 2019 ?). Pour le Mouvement, il reste fondamental d'assurer l'accès à tous d'une alimentation favorable à la santé. Ceci en permettant aux consommateurs d'exercer des choix éclairés sur les qualités renfermées par les produits achetés et selon ses propres critères. L'offre alimentaire doit évoluer vers plus de qualité tout en limitant ses impacts environnementaux et sanitaires pour qu'ils soient aussi bas que raisonnablement possible, conformément au principe ALARA. Le Mouvement salue la volonté d'évaluation des mesures antérieures afin de valider leur efficacité. »

- Contribution du Réseau Action Climat

« La Stratégie nationale bas carbone (SNBC, adoptée en 2015) projette une division par deux des émissions de gaz à effet de serre du secteur agricole d'ici à 2050 et précise que le PNNS devra, pour

cela, intégrer «les enjeux de réductions des émissions de gaz à effet de serre dès son renouvellement »⁵. Cela devra se traduire, comme la SNBC le précise, par une « **réduction des protéines d'origine animale (notamment viandes) au profit des protéines végétales** (tel que les légumineuses et céréales : haricots, pois, lentilles...) pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux élevages. Plusieurs études montrent qu'un rééquilibrage des régimes alimentaires permettraient de réduire significativement les émissions dues à l'alimentation tout en respectant les recommandations nutritionnelles »⁶.

Comme le rappelle le Haut-Commissariat à la Santé Publique en 2017, **le PNNS « doit tenir compte des préoccupations environnementales et de développement durable »**⁷. Une publication de l'IDDRI d'octobre 2018⁸ précise que « si la SNBC mentionne à deux reprises l'enjeu majeur que constitue l'évolution des régimes alimentaires, les mesures permettant d'accompagner ces évolutions peinent à voir le jour ».

Concernant les leviers d'action

- Contribution de l'ANIA

« Pour être efficace et démultiplier les leviers d'actions, nous recommandons de développer les **partenariats publics privés**, notamment sur le volet information du consommateur ou sur les actions de prévention. »

- Contribution de Familles Rurales

« Cependant, **la très grande majorité des mesures proposées sont d'ordre volontaire ou incitatif**. Il serait bon de clairement afficher une volonté de réglementer en cas d'absence de mise en place réelle de ces mesures. En effet, certains des sujets abordés l'étaient déjà lors des précédents plans. »

Concernant le titre choisi pour le PNAN

- Contribution de l'ANIA

« Nous suggérons tout d'abord un intitulé « **politique nationale de l'alimentation** », plus global et porteur de sens que le terme « nutrition ». »

Concernant la méthode de consultation des membres du CNA sur le PNAN

- Contribution de Restau'Co

« Nous avons découvert cette consultation par l'intermédiaire du CNA et **n'avions pas eu ces documents à notre connaissance auparavant**, ce que nous trouvons surprenant. **Le délai** demandé pour les retours ne nous permet **pas** de faire **un retour sérieux** au nom de notre secteur,

⁵ Le titre iii de l'article L222-1-B du code de l'environnement (concernant la partie agricole de la SNBC) précise que la SNBC implique un "alignement sur les repères nutritionnels à l'horizon 2035".

⁶ SNBC, 2015. www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Strategie%20nationale%20bas%20carbone.pdf

⁷ HCSP, 2017. Propositions pour une Politique Nationale Nutrition Santé à la hauteur des enjeux de santé publique en France PNNS 2017-2021

⁸ DDRI 2018. Évaluation de l'état d'avancement de la transition bas-carbone en France.

www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/evaluation-de-letat-davancement-de-la-transition-bas-carbone-en

à savoir la restauration collective. Nous demandons une présentation du projet et **une consultation plus longue.** »

Concernant la gouvernance du PNAN

- Contribution de WWF (appuyée par Réseau Action Climat)

« Afin que le PNAN prenne réellement la mesure de l'urgence climatique et soit compatible avec les politiques climatique et environnementale de la France, deux mesures doivent être prises :

- Le PNAN doit passer sous **une triple tutelle du ministère des solidarités et de la santé, du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.**

- Sa gouvernance doit être adossée à un **conseil consultatif multi-acteurs**, composé des représentants des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux (associations d'aide aux plus démunis, de malades, de consommateurs, de défense de l'environnement). »

- Contribution de l'ANIA

« Concernant la gouvernance, **un pilotage politique clair** nous semble indispensable pour une meilleure lisibilité et cohérence d'ensemble. Il nous semble également important d'**associer les acteurs économiques** à la définition et au suivi des actions. Les échanges engagés dans le cadre des EGA doivent se poursuivre. »

Concernant l'articulation du PNAN avec la réglementation européenne

- Contribution de l'ANIA

« **L'aspect européen n'est pas suffisamment pris en compte** : par exemple sur les projets de coordination européenne sur la traçabilité et les fraudes ou encore sur l'information environnementale. Concernant les « aliments ultra transformés » et notamment les recommandations du Haut Conseil de Santé Publique, nous sommes particulièrement **critiques** sur l'objectif concernant l'ultra transformé : nous rappelons qu'il n'y a **pas de consensus scientifique ni de fondement réglementaire pour les caractériser**. La classification qui catégorise notamment des aliments en « ultra transformés » est d'ailleurs considérée comme manquant de robustesse, de rigueur, de précision et de cohérence par de nombreux scientifiques. »

Concernant les axes manquants du PNAN

Promotion des légumineuses

- Contribution de Marie-Hélène Schwoob, personnalité qualifiée

« Bien que la promotion des légumineuses soit mentionnée à plusieurs reprises (pour la restauration collective notamment), **peu d'actions proposées par le plan ciblent la communication pour la promotion des légumineuses auprès du grand public**, alors que le travail à réaliser est immense. »

- Contribution de WWF

« La promotion des légumineuses est certes une belle avancée, toutefois **ce plan manque cruellement des mesures engageantes quant à leur insertion territoriale** (structuration de filières) **et leur promotion auprès du grand public**. Si le PNAN prend la mesure des enjeux

environnementaux et nutritionnels, il est capital d'approfondir cette thématique et de la mettre en regard du plan autonomie protéique »

Recommandations nutritionnelles

- Contribution de WWF

« Mentionner plus clairement dans le PNAN :

- Réduction des aliments ultra-transformés **au profit du fait-maison** (promouvoir l'utilisation de produits bruts pour cuisiner à la maison). Cela fait d'ailleurs écho à la Fabrique à menu du PNNS
- Limiter la consommation de viande rouge et charcuterie **au profit des légumineuses et céréales complètes**.
- Promouvoir l'augmentation des produits alimentaires tels que les fruits et les légumes", **sans oublier les légumineuses**.
- Choisir des aliments de saison et privilégier les circuits courts avec des modes de production respectueux de l'environnement (notamment issus de l'AB).
- Dans un contexte de **surexploitation des espèces halieutiques**, il est important **de créer un groupe de réflexion sur la promotion des « bonnes espèces » auprès du grand public**, en croisant les données environnementales et nutritionnelles. »

Publicité et marketing

- Contribution de WWF et du Réseau Action Climat

« Afin d'améliorer la diffusion de l'information auprès de la population, une amélioration radicale de la réglementation de la publicité et du marketing est nécessaire. Des exemples concrets sont cités ci-dessous :

- Interdire les communications commerciales, les ventes promotionnelles (vente avec prime, vente par lots, jeux promotionnels) et la promotion des marques agro-alimentaires associées **pour les aliments de pauvre qualité nutritionnelle** (classés D et E selon le Nutri-Score).
- Interdire l'utilisation de tous supports publicitaires à destination des moins de 16 ans pour tous les produits agro-alimentaires.
- Interdire l'utilisation de héros de dessins animés sur les produits agroalimentaires.»

Lutte contre la précarité alimentaire

- Contribution de WWF

« Propositions :

- Mise en place d'un **groupe de travail spécifique** courant 2019 sur **la refonte de la fiscalité alimentaire**, notamment sur la base du Nutri-Score (proposition appuyée également par Réseau Action Climat)
- Mise en place d'une réflexion autour d'une **sécurité alimentaire sociale** (proposition appuyée également par Réseau Action Climat)
- **Évincer la discrimination tarifaire** et rendre la cantine scolaire accessible à tous, notamment pour les plus démunis.
- Améliorer la **diffusion de l'information** auprès des familles défavorisées sur les **systèmes d'aides et d'allocations existantes** : Fonds social cantine, CCAS, caisse des écoles, tarifs aidés des conseils départementaux.
- Étendre les chèques d'accompagnement personnalisé et les bons alimentaires en **ciblant les matières premières de base de qualité** (céréales, fruits et légumes, légumes secs, etc.) et certifiés si possibles (SIQO; etc.).

- Généraliser dans le secteur de la distribution **la vente à prix réduits pour les produits en fin de vie**, proches de la DLC ».

Éducation de tous à l'alimentation

- Contribution du Réseau Action Climat

« Pour **toucher l'ensemble de la population tout au long de la vie**, un programme de prévention axé sur la nutrition doit être développé au **niveau national** par la Caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) et déployé par les Caisses primaires d'assurance maladie (CPAM). Ce programme devra **cibler toutes les catégories de la population**, et en particulier les populations prioritaires.⁹»

Concernant la place de l'expertise collective

- Contribution de l'ANSES

« Page 68 objectif 22, point 6) Surveillance de la qualité nutritionnelle des aliments, des étiquetages XXX Ajouté : a) **Améliorer l'état des connaissances sur la composition nutritionnelle des aliments** L'objectif est **la poursuite des travaux du Ciqual**, assurant les mises à jour régulières de la table Ciqual, la table de référence sur la composition nutritionnelle des aliments les plus consommés par la population française (<https://ciqual.anses.fr/>). Le Ciqual doit également poursuivre la production de nouvelles données de composition nutritionnelle, les plus fiables possibles, issues de plans d'échantillonnage représentatifs (basés sur les volumes de vente des produits) et d'analyses nutritionnelles réalisées par des laboratoires prestataires accrédités. Cette table Ciqual fournit des informations sur un large panel de nutriments (détail des acides gras, vitamines, minéraux...), sur des aliments bruts ou transformés, ainsi que sur des aliments tels que consommés (cuits, le cas échéant). Outil indispensable à l'estimation des apports nutritionnels de la population française (études de consommation alimentaire type INCA, Esteban...), elle est par ailleurs largement utilisée comme source d'information de référence pour les professionnels de santé, les industriels et le grand public. Cette table Ciqual doit donc être actualisée régulièrement de manière à :

- Intégrer les aliments dont la consommation est émergente,
- Etendre le périmètre des constituants couverts,
- Améliorer la disponibilité de valeurs représentatives de la consommation française pour l'ensemble des nutriments,
- Intégrer les reformulations de composition nutritionnelle des aliments transformés, détectées par l'Oqali.

Pilote : Anses Acteurs : Anses Indicateurs : Actualisation de la table Ciqual de composition nutritionnelle des aliments XXX b) Poursuivre la surveillance de l'offre alimentaire et de l'étiquetage etc. »

- Contribution de l'ANSES

« **Revoir les délais** indiqués pour la réalisation d'INCA 4, qui ne sont **pas réalistes** au regard des travaux en cours à l'Agence dans le cadre de son programme de travail actuel et des saisines déjà en traitement et sa portée. PNA : « Le suivi de la consommation de la population afin de mesurer l'effet des actions de prévention et d'information des consommateurs. Pour cela, une étude nationale

⁹ Voir le programme « Santé Active » développé par la CPAM de la Sarthe et relaté par son directeur Patrick Negaret : www.fondapol.org/etude/patrick-negaret-de-lassurance-maladie-a-lassurance-sante/

mesurant les consommations alimentaires individuelles et visant à disposer, si les financements le permettent, de données régionales sera lancée à compter de 2023 par l'ANSES (en collaboration avec SpF) ; les premiers résultats de cette nouvelle étude INCA seront mis à disposition en 2026"; PNNS: « Une seule étude ..., afin de disposer de premiers résultats en 2026 pour élaborer le PNNS suivant. L'étude sera conçue pour disposer, si les financements le permettent...". »

Concernant la terminologie utilisée pour faire référence aux acteurs

- Contribution de la CGAD

« Pour désigner l'ensemble des acteurs de la filière alimentaire, il conviendrait **soit de tous les citer** pour éviter d'oublier régulièrement de citer les entreprises alimentaires de proximité, **soit d'utiliser des termes génériques** (acteurs agricoles, agroalimentaires et alimentaires...comme la désignation dans les CRALIM par ex.). C'est essentiel notamment quand on parle de la valorisation de notre patrimoine alimentaire. **Le recours à des termes précis permet de savoir également quels acteurs sont visés par les différentes mesures.** »

AXE I – UNE ALIMENTATION FAVORABLE À LA SANTÉ POUR TOUS

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2020, fixer des objectifs de réduction de sucre, sel et gras et d'augmentation de fibres et s'assurer du respect des engagements des acteurs économiques (MSS/PNNS-MAA/PNA-MEF) » (PAGE 5)

- Contribution de CLCV

« On ne retrouve pas la mention indiquée dans le PNNS 4 (p20 objectif 1) qui concerne « la non-atteinte des objectifs fixés pourra conduire à **la mise en place d'une réglementation** ». C'est un point important pour la CLCV puisque cela permettrait **un engagement plus fort des opérateurs privés** pour arriver à de meilleurs résultats comparativement à ceux obtenus lors de la phase antérieure d'engagements volontaires. »

- Contribution de Coop de France

« Attention aux efforts déjà réalisés et à **l'atteinte de seuils technologiques/d'acceptabilité par les consommateurs**. Les industriels sont déjà engagés dans des démarches d'amélioration, notamment au sein du CNA. »

- Contribution de l'ANIA

« Nous sommes d'accord avec les objectifs et avec la démarche de concertation proposée. **La définition des seuils**, en particulier, devra être réalisée **en concertation avec les professionnels**, pour intégrer les aspects technologiques, organoleptiques et de sécurité sanitaire. Les aliments ne peuvent **pas** être en effet considérés **uniquement** en fonction des **aspects nutritionnels**. Nos syndicats reconnaissent que l'approche de valorisation des nutriments d'intérêt est intéressante. Il est par ailleurs nécessaire de fixer des objectifs adaptés aux efforts déjà réalisés pour les entreprises ayant déjà participé aux précédents PNNS/PNA. Concernant le cas du pain, **nous sommes opposés aux 16g/kg de farine**. A ce niveau, le **goût** du pain français est **dénaturé**. Les industriels de la boulangerie pâtisserie respectent actuellement un seuil de 18g/kg et il est important de souligner cet effort. Par ailleurs, l'ensemble des pays européens adoptent un mode de calcul en gramme de sel dans le produit fini. Dans **un souci de cohérence et d'harmonisation avec**

l'ensemble des états membres, nous sommes opposés au calcul de la teneur en sel en g/ kg de farine panifiable et privilégions donc une approche au g de sel de produit fini. De plus, il nous apparaît important de souligner qu'au cours du procédé de fabrication, d'autres ingrédients peuvent contribuer à augmenter la teneur en sel du produit fini. Par conséquent, il nous semble d'autant plus important de déterminer le taux cible en g/kg de produit fini et non en g/kg de farine. »

- Contribution de Familles Rurales

« Familles Rurales salue cet objectif. Nous souhaitons rappeler la **vigilance nécessaire sur la substitution du sucre par les édulcorants**. En effet, il ne faudrait pas inciter au remplacement du sucre par des édulcorants mais bel et bien diminuer le « goût » sucré des produits proposés.

Cette attention doit être portée dans le cadre de l'évaluation de l'impact de la fiscalité sur les boissons sucrées en différenciant les professionnels ayant uniquement baissé leurs taux de sucre de ceux ayant cédé à la facilité de la substitution. »

- Contribution de WWF

« La rénovation des accords collectifs est un sujet capital sur **l'amélioration continue de la qualité de l'offre alimentaire**. Ce travail est colossal et requiert *a minima* la création d'un groupe de réflexion multipartite sur la mise en place d'indicateurs de suivi et de résultats, la définition des bons indicateurs de durabilité et l'amélioration de la traçabilité des matières premières, etc. Sans cela il sera difficile d'engager ces acteurs dans la transition agricole et alimentaire. »

- Contribution du Réseau Action Climat

« Au-delà des incitations (informationnelles et financières), la **qualité nutritionnelle** des aliments mis sur le marché doit elle-même être **rehaussée** :

- Des **standards de composition** nutritionnelle (limites maximales pour le gras, le sel, le sucre) doivent être définis par voie réglementaire par catégories ou familles d'aliments.
- Les **contaminants** les plus **nocifs** doivent être **interdits** (parmi les additifs, emballages plastiques, etc.). »

EN RÉFÉRENCE À « En 2020, évaluer l'impact de la fiscalité sur les boissons sucrées (MSS/PNNS) » (PAGE 5)

- Contribution de l'ANIA

« La proposition d'étude d'impact de la fiscalité devra prendre en compte un des résultats majeurs du grand débat, à savoir que **58 % des répondants ne sont pas prêts à payer un impôt pour encourager des comportements bénéfiques à la collectivité**. C'est pour cette raison que nous privilégions les **engagements volontaires** mis en œuvre par les entreprises de l'agroalimentaire afin d'améliorer les consommations alimentaires telle que les reformulations, les réductions en sucres, sel et gras etc. »

EN RÉFÉRENCE À « En 2020, l'exposition des enfants et des adolescents à la publicité pour des aliments et boissons non recommandés sera réduite (MSS/PNNS) » (PAGE 5)

- Contribution de CLCV

« De manière plus générale, **nous regrettons l'absence de mention de régulation de la publicité selon des profils nutritionnels**; en particulier à destination des enfants. »

- Contribution de Coop de France

« Sur quels **critères nutritionnels** vont être déterminés les produits ne pouvant pas bénéficier de publicité ? »

- Contribution de l'ANIA

« Nous saluons la proposition de mise en place d'un guide de co-régulation. Toutefois, **la saisie des acteurs de l'alimentaire est nécessaire dans la co-construction de ce guide**. La feuille de route donnée aux acteurs à la sortie des EGA vise à « renforcer le contenu sur les comportements alimentaires et prendre en compte les différents supports ». Dans ce cadre, l'ensemble des acteurs s'engage sur une nouvelle charte plus ambitieuse dans son périmètre et ses actions. L'ANIA soutient notamment :

- **Élargissement du périmètre de la charte** aux acteurs radiophoniques, à la publicité extérieure et aux acteurs du numérique ;
- Encouragement à **la présence des repères nutritionnels** dans les messages des annonceurs ;
- **Ciblage des populations les plus fragiles** : l'interprofession publicitaire engagera diverses actions de sensibilisation et de pédagogie sur les règles déontologiques de la recommandation autorité de régulation professionnelle de la publicité « Comportements alimentaires » ainsi que sur leurs modalités d'application en direction des professionnels concernés d'outre-mer »

- Contribution de Familles Rurales

« Le Mouvement rejoint les différents commentaires déjà émis indiquant **qu'il ne faut pas se limiter à l'audiovisuel**. Aujourd'hui, les modes se font par divers canaux de communication et en particulier numérique (réseaux sociaux, chaîne YouTube...). Une réflexion voire une étude devrait être menée dans le cadre des modèles véhiculés par les séries télévisées et autres longs métrages. De même, il est ici aussi nécessaire de prendre en compte l'utilisation de parrainage de sportifs de haut niveau et autres personnalités préférés des plus jeunes tout comme les personnages fictifs. »

EN RÉFÉRENCE À « Entre 2019 et 2021, seront publiées puis diffusées les nouvelles recommandations nutritionnelles pour les menus de restauration collective, notamment scolaire (MAA/PNA-MSS/PNNS) » (PAGE 6)

- Contribution de l'ANIA

« Nous sommes favorables aux évolutions de ces recommandations qui seront basées sur les **nouveaux repères de l'ANSES** et qui s'attachent à **cibler les plus jeunes et les populations sensibles** en termes d'éducation alimentaire. Il est essentiel qu'un **groupe d'experts** soit réuni pour déterminer ces critères mais **en présence des différentes parties prenantes** de la filière (transformateurs, distributeurs, grossistes, restaurateurs, acheteurs publics, diététiciens), qui sont en lien direct avec l'offre et l'application concrète intégrant les réalités du quotidien. Ce fonctionnement a déjà été utilisé pour l'élaboration des recommandations nutritionnelles du GEMRCN (décret et arrêté du 30 Septembre 2011). Les résultats sont plutôt positifs sur le statut nutritionnel du repas des enfants. »

EN RÉFÉRENCE À « En 2020, mettre en œuvre un choix de menus dirigés dans le secondaire » (PAGE 7)

- Contribution de Marie-Hélène Schwoob, personnalité qualifiée

« En mettant des choix de valeurs nutritionnelles équivalentes pour chaque choix effectué, le plan ne responsabilisera pas les élèves du secondaire. **Prendre en considération les études comportementales récentes** (nudge etc.) pourrait aider (un menu équilibré peut correspondre à une entrée de charcuterie et une assiette végétarienne) »

- Contribution de Coop de France

« On peut se demander si cette mesure est pertinente car **l'équilibre alimentaire ne se base pas sur un aliment mais sur un repas**, au minimum, voire sur la journée. **Il ne faut pas diaboliser d'aliments**, tous ont leur place au sein d'une alimentation équilibrée, à condition d'être consommés dans des quantités et des fréquences adaptées. »

- Contribution de Familles Rurales

« Familles Rurales est persuadé de l'importance de sensibiliser les jeunes à cette problématique. Nous menons des actions en ce sens depuis 2005. Le Mouvement est en cours de rénovation de son outil pédagogique visant à aider les convives en l'absence de menus dirigés. Si cela semble évident comme l'exemple le montre sur les entrées et desserts, dans le cadre de l'évaluation de cette mesure, **il nous semble important d'accompagner la mise en place de ceux-ci afin qu'ils soient mieux acceptés**. Enfin, une attention devra être portée sur **l'impact sur le gaspillage alimentaire** de la mise en place de ces menus. »

EN RÉFÉRENCE À « En 2019, une campagne de communication diffusera largement les nouvelles recommandations sur l'alimentation, l'activité physique et la sédentarité. En 2020, ces recommandations seront adaptées pour les enfants, les femmes enceintes et les seniors (MSS/PNNS). » (PAGE 7)

- Contribution de Coop de France

« **Il est essentiel que cette campagne porte des messages positifs vis-à-vis de l'alimentation**. Elle devrait encourager l'équilibre alimentaire à travers la diversité, la modération et la notion de « quantité raisonnable », sans diaboliser d'aliments ou de catégories d'aliments. »

EN RÉFÉRENCE À « En 2019, le Nutri-Score sera de plus en plus présent, à titre volontaire, sur les emballages et pour les courses en ligne et, en 2020, les opérateurs seront incités à l'utiliser sur des produits non préemballés et en vrac (MSS/PNNS). » (PAGE 9)

- Contribution de la FNSEA

« Le Nutri-Score présente certains **risques**, que nous avons souligné lors de son déploiement, notamment **la stigmatisation de produits sur une base simpliste ne prenant pas en compte la fréquence de consommation**. Des aliments peuvent ainsi se retrouver avec un affichage désavantageux alors même que leur consommation en quantité raisonnable est bénéfique d'un point de vue nutritionnel (fromages, poisson fumé, huile d'olive...). Il faut également rappeler que tous les produits alimentaires peuvent être consommés dans le cadre d'une alimentation équilibrée, et que les composantes de plaisir et de convivialité, qui font la renommée de la gastronomie française, ne doivent pas être écartées. **Cet étiquetage est trop simplifié et source de confusion et ne doit pas devenir une référence**. Des systèmes prenant en compte la fréquence de consommation des produits devraient être privilégiés. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, poursuivre le développement du Nutri-Score en France (MSS/PNNS) » (PAGE 10)

- Contribution de Coop de France

« **Le déploiement du Nutri-Score doit s'accompagner d'une campagne éducative**, pas uniquement informative. La campagne d'information prévue en 2019 devrait porter des messages positifs vis-à-vis de l'alimentation et insister sur la nécessité d'une alimentation variée. Il semble important de rappeler cette notion qu'aucun aliment en soi n'est mauvais pour la santé. Les aliments les moins bien notés par le Nutri-Score ne sont pas des aliments à éviter mais à consommer dans des quantités et à des fréquences raisonnables. »

- Contribution de l'ANIA

« Il apparaît important de **rappeler le caractère facultatif du Nutri-Score**. Les règles d'usage du Nutri-Score spécifient que pour toute communication sur le digital (notes sur les applications par exemple), il faut que les produits soient porteurs du logo et donc, que la marque soit engagée. De plus, la plateforme OpenFoodFacts, partenaire, contient beaucoup d'erreurs (données non mises à jour, méthodes de calcul du Nutri-Score différentes pour un même produit...). Concernant l'extension et l'adaptation du Nutri-Score en restauration commerciale et collective : nous rappelons que le décret d'application prévoit une application volontaire du Nutri-Score sur les denrées alimentaires pré-emballées Si l'extension devait se concrétiser, les **difficultés** porteraient sur :

- **Le calcul quotidien du Nutri-Score pour un restaurateur lorsqu'il réalise un plat** (les recettes sont différentes chaque jour et les approvisionnements en matières premières peuvent varier selon la disponibilité) et **la charge de travail** inhérente.
- La **maîtrise de non tromperie du consommateur** si le restaurateur annonce un score erroné.
- Un cursus de **formations** à prévoir.
- Les **différences** qui existent entre le score « **Nutri Score** » sur certains fromages et **les recommandations nutritionnelles du GEMRCN** encourageant les fromages et produits laitiers pour leur teneur en calcium (couverture des besoins physiologiques de enfants, personnes âgées notamment). »

- Contribution du Réseau Action Climat et de WWF

Nous proposons de « reconnaître le Nutri-Score comme le seul format de signalétique autorisé en France en face avant des emballages alimentaires. »

- Contribution de Familles Rurales

« Familles Rurales est favorable au développement du Nutri-Score. Nous sommes conscients des difficultés qu'une extension du Nutri-Score à la restauration collective soulève. Notamment nous souhaitons **qu'une attention particulière soit portée sur l'impact d'une telle mesure sur le choix des produits proposés par les restaurateurs**. Il serait contreproductif pour le Mouvement que cette mesure conduise à préférer l'utilisation de produits préemballés standardisés aux produits faits maison. Ceci serait en partie en contradiction avec les objectifs d'amélioration de la qualité des produits en restauration collective inscrits dans la loi alimentation. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2020, rendre facilement accessible aux consommateurs les analyses menées par l'Observatoire de l'alimentation (OQALI) sur la composition des aliments, au-delà de la qualité nutritionnelle » (PAGE 10)

- Contribution de l'ANIA

« Nous partageons l'objectif et souhaitons rappeler que nos syndicats contribuent déjà très largement à la réalisation des études sectorielles OQALI. Nous considérons également que **tous les secteurs de l'alimentaire devraient être associés aux travaux OQALI** (artisanat, restauration collective...). Par ailleurs, nous recommandons plutôt de **nous appuyer sur Numalim**, porté dans le cadre du contrat stratégique de la filière alimentaire, dont la vocation est d'aller vers plus de transparence pour le consommateur. D'autre part, les additifs alimentaires sont bien des ingrédients (cf INCO définition des ingrédients), il est donc plus pertinent de ne faire qu'**une seule catégorie.**»

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, promouvoir le Nutri-Score au niveau international (MSS/PNNS) » (PAGE 11)

- Contribution de Coop de France

« Il faut un **système harmonisé au niveau européen** »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, une communication auprès des femmes et des professionnels de santé sur la supplémentation en acide folique chez les femmes en désir de grossesse sera menée (MSS/PNNS) » (PAGE 12)

- Contribution de l'ANIA

« Nous saluons la mise en place de mesure de **prévention et d'accompagnement destinées aux populations spécifiques.** »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2020, développement d'une expérimentation pour faciliter l'allaitement dans des lieux à proximité (MSS/PNNS) » (PAGE 12)

- Contribution de Familles Rurales

« Le Mouvement ne peut que regretter que le PNAN soit obligé de prévoir explicitement des lieux qui s'engagent à accueillir favorablement des femmes désirant allaiter à l'extérieur de leur domicile. Il nous semble que cela devrait être la règle et non l'exception et de fait **prévoir plutôt des sanctions vis-à-vis des lieux n'accueillant pas favorablement les femmes souhaitant allaiter.** Par ailleurs, un état des lieux de la situation sur les lieux de travail devrait être effectué et les sanctions renforcées en cas de manquement. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, l'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée sera renforcée par le développement d'outils pédagogiques pour l'éducation à l'alimentation (MEN-MAA/PNA-MSS/PNNS) » (PAGE 14)

- Contribution de Coop de France

« Il est indispensable **que les enseignants aient des outils justes et pertinents**, que ce soit sur la nutrition, la chaîne alimentaire, le respect de l'environnement etc. L'intervention de professionnels formés serait bénéfique pour apporter une formation de qualité aux élèves. Par ailleurs, pour être efficace, **cette éducation devrait être très concrète** : visite d'exploitations agricoles et d'usines

agroalimentaires, ateliers cuisine, ... **Attention aussi à la véracité des informations véhiculées**, notamment en matière de protection de l'environnement (exemple : il faut 15 000 litres d'eau pour produire 1 kg de viande ou encore sur la contribution de l'élevage à l'effet de serre (souvent surévaluée par rapport aux chiffres réels de 14% (dont 5% directs) de la source GIEC. »

- Contribution de la FNSEA

« L'éducation à l'alimentation constitue un enjeu de santé publique de premier plan. Il faut cependant être vigilant, car les **interventions** dans les écoles ne respectant pas les recommandations officielles **se multiplient et viennent brouiller le message délivré aux enfants**. Les interventions vegan ou ayant vocation à bannir l'élevage de nos sociétés, n'ont pas leur place dans les écoles. Le ministère devra être plus intransigeant à l'avenir pour que les bons messages soient passés aux enfants, à savoir ceux promouvant une alimentation variée et équilibrée. »

- Contribution du Réseau Action Climat

« Pour toucher les enfants en milieu scolaire, l'éducation à l'alimentation doit devenir une priorité. Un tel objectif doit être mis en œuvre **avec l'ensemble des structures concernées** (Éducation nationale, collectivités locales et territoriales, ministère des sports, monde associatif, etc.). Il doit viser tous les enfants **tout le long de la scolarité** (temps scolaire et périscolaire) et cibler des **objectifs d'alimentation saine avec une finalité à la fois environnementale et sanitaire**¹⁰. »

- Contribution de l'ANIA

« **Les fabricants de produits alimentaires**, qui permettent à la France d'assurer ce patrimoine culinaire, **doivent être associés** aux discussions sur ce sujet. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, poursuivre les principes des "classes du goût" et agir en faveur de l'éveil du goût chez les jeunes (MAA/PNA) » (PAGE 14)

- Contribution de l'ANIA

« Concernant les axes sur les classes du goût et les coulisses de l'alimentation, Nous estimons qu'ils sont très positifs. **Les industriels seront prêts à s'y associer.** »

- Contribution de Familles Rurales

« Familles Rurales se félicite de la mise en place d'une mesure qui enfin permettra aux consommateurs de mieux connaître leur alimentation et la manière dont elle est fabriquée. Depuis de nombreuses années, le **Mouvement dénonce la distance que les professionnels ont volontairement mis entre leurs méthodes de fabrication et ce qu'ils donnaient à voir au consommateurs au travers de leurs publicités**. Les produits étant la plupart du temps montrés comme des images d'Épinal ou encore Martine à la ferme, bien loin de la réalité ! De trop rares professionnels ont amorcé ce virage et montrent effectivement la réalité de la production dans leurs publicités. Pour le Mouvement, ceci contribue à exacerber la défiance des consommateurs vis-à-vis de leur alimentation et facilite son dénigrement. Les poursuites vis-à-vis des professionnels qui par leurs publicités induiraient le consommateur en erreur concernant la réalité des méthodes de fabrication de leur produit devraient être renforcées »

¹⁰ HCSP 2017, paragraphe 4.4.1 ; page 81; et HCSP 2010 (Objectifs de santé publique Évaluation des objectifs de la loi du 9 août 2004 Propositions)

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, promouvoir le programme scolaire "Fruits et légumes à l'école" et "Lait et produits laitiers à l'école" (MAA/PNA) » (PAGE 14)

- Contribution de WWF

« Continuer à promouvoir « les fruits et légumes à l'école » est une bonne initiative mais **il ne faut pas omettre l'introduction des légumineuses dans ce programme**. Par ailleurs, **la question de l'allocation du budget européen** du « Programme Alimentation » entre les fruits, légumes et légumineuses ainsi que les produits laitiers devra clairement être posée, et mis en regard des recommandations alimentaires du PNNS. »

EN RÉFÉRENCE À « Entre 2019 et 2023, promouvoir une recherche dont les résultats permettront le développement d'actions de santé publique (MESRI – MSS/PNNS) » (PAGE 15)

- Contribution de Marie-Hélène Schwoob, personnalité qualifiée

« Cette action, qui cherche en particulier à développer la recherche dans le domaine des sciences du comportement et des sciences humaines et sociales, est tout à fait louable. Cependant, **aucune mention n'est faite des moyens** mis au service du lien qui devra être fait entre cette recherche et les plans de communication pour la santé au travers de la nutrition. Le reste du plan mentionne par ailleurs que nombre de ces plans de communication devront être revus à court terme, sans nécessairement avoir **évalué leur efficacité, pris en compte les résultats** des recherches récentes dans le domaine des sciences du comportement et sans avoir trouvé de **solution pour une meilleure efficacité de la communication** »

- Contribution de l'ANIA

« Nous souhaitons émettre une réserve sur le lancement d'une étude sur les liens entre la consommation « d'aliments ultra transformés » et la santé dans la mesure où **il n'existe pas aujourd'hui de consensus scientifique ni de fondement réglementaire sur cette catégorie**. Il convient donc au préalable que les autorités de santé européennes et françaises s'accordent sur des bases fiables concernant cette notion « d'aliments ultra transformés ». Nous souhaitons souligner que, dans le cas de travaux de recherche menés, les acteurs de l'agroalimentaire devront être associés aux travaux afin d'apporter leur expertise en termes d'explications des processus de transformation des aliments et d'utilisation des ingrédients. L'ensemble des produits disponibles sur le marché (industriels tout comme artisanaux) doivent être inclus dans le cadre des mesures qui pourraient être prises. »

AXE II – UNE ALIMENTATION PLUS DURABLE ET SOLIDAIRE

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2020 une information au consommateur sera réalisée pour mieux expliquer la signification des dates de consommation des denrées alimentaires (MAA/PNA-MEF) » (PAGE 18)

- Contribution de Coop de France

« Information **différence DLC/DDM** : oui, c'est **indispensable de clarifier et sensibiliser les consommateurs**. Il faut de la répétition, un discours dans le temps pour que cela soit efficace »

EN RÉFÉRENCE À « En 2020, l'obligation de dons des invendus alimentaires sera étendue aux industries agroalimentaires et à la restauration collective en tirant les enseignements de l'application de cette obligation au secteur de la grande distribution depuis 2016 (MAA/PNA) » (PAGE 19)

- Contribution de Coop de France

« Oui pour l'extension de la signature d'une convention avec une association d'aide alimentaire. En revanche, il faut **mettre en place des seuils pour cette obligation** car toutes les coopératives ne pourront pas répondre à cette obligation : taille de l'entreprise, type de produit, filière plus ou moins longue... **Qui est concerné** par cette obligation ? »

- Contribution de l'ANIA

« Nous précisons que **les entreprises alimentaires donnent autant que la distribution** comme en témoignent les statistiques des banques alimentaires. »

- Contribution de WWF

« Engager une **réflexion approfondie** autour de la **logistique du don alimentaire** et notamment sur l'accompagnement des associations dans la réduction des coûts associés (transport, stockage, etc.) et de l'articulation des acteurs de la chaîne (opérateurs logistiques, associations, distribution) au regard des enjeux de traçabilité, de sécurité sanitaire, rupture de chaîne du froid, etc. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019 les filières agricoles seront incitées aux dons alimentaires (don de produits frais et contrôle de la qualité du don aux associations) (MAA/PNA) » (PAGE 19)

- Contribution de Coop de France

« **Pas clair** mais toute simplification est positive »

- Contribution de la FNSEA

« **Encourager la valorisation des restes et invendus agricoles** : une partie de la production agricole est écartée des circuits de distribution classiques (ex mauvais calibre des fruits ou légumes) alors qu'ils sont consommables. Plusieurs démarches, dont celle portée par l'association SOLAAL, ont vu le jour pour organiser la récupération de ces invendus et encadrer leur distribution. La généralisation de ces pratiques constitue un réel enjeu à la fois pour **lutter contre le gaspillage alimentaire** et pour **fournir des produits frais aux populations les plus défavorisées**. Les communes doivent se tourner vers les agriculteurs pour organiser des actions de collecte en mobilisant les outils mis en place par SOLAAL pour trouver des circuits de distribution alternatifs. La restauration collective peut également être un débouché en organisant des collectes pour approvisionner les cuisines centrales. Enfin, il faut mobiliser les ressources disponibles dans le

secteur de la transformation pour favoriser la conservation et de nouvelles valorisations de ces produits (compotes, soupes, ...). »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, les accords collectifs seront rénovés pour tenir compte des enjeux de durabilité exprimés lors des EGA » (PAGE 20)

- Contribution de Marie-Hélène Schwoob, personnalité qualifiée

« Cette action tout à fait louable et primordiale semble néanmoins **sous-estimer le travail à réaliser** pour lister les **enjeux** de durabilité et définir des **indicateurs de suivi** »

EN RÉFÉRENCE À « Inciter à l'amélioration des pratiques industrielles en s'appuyant sur les résultats de la recherche sur aliments transformés et ultra transformés (MEF) » (PAGE 21)

- Contribution de Coop de France

« **Poursuivre la recherche** et inciter les industriels pour **diminuer le nombre d'additifs** dans les denrées alimentaires **en cas d'effet indésirable sur la santé**. 2 actions différentes qui doivent avoir lieu dans **2 temporalités différentes**. Un état des lieux semble indispensable en 1ère approche, même si les industriels sont déjà à l'écoute des attentes des consommateurs pour plus de « naturalité » et travaillent notamment à réduire le nombre d'additifs présents dans les produits alimentaires. Dans cette partie est oubliée la notion de service apporté par l'additif. Si l'additif est supprimé, **il faut rechercher les substituts** qui permettent d'assurer le même service (à inclure dans la partie recherche peut-être ?). »

- Contribution de l'ANIA

« Cette mesure prévoit notamment de dresser un état des lieux sur l'utilisation des additifs dans les denrées. Nous précisons que **cette obligation incombe déjà aux États membres** qui disposent d'un système de suivi de la consommation et de l'utilisation des additifs en vertu de la réglementation européenne. En effet, cette obligation a été reprise depuis 2008 dans l'article 27 du règlement 1333/2008. Ce suivi a fait l'objet d'un rapport de la Commission européenne en 2001 et il est aujourd'hui poursuivi via le travail de réévaluation des additifs alimentaires mené par l'EFSA. Nous tenons à rappeler d'autre part que l'impact sur la santé de l'additif alimentaire est scrupuleusement étudié lors de l'évaluation des risques. **Si un additif alimentaire provoque un effet indésirable sur la santé, c'est qu'il ne répond pas aux principes du 178/2002**, alors il ne doit pas être autorisé par les États membres qui siègent et votent au sein du Comité permanent (CP VADAA). »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, promouvoir les protéines végétales en restauration collective (MAA/PNA) » (PAGE 21)

- Contribution de Coop de France

« Afin d'être cohérent avec la loi EGAlim et la suite du paragraphe, plutôt **parler de promotion de la diversification des protéines** (plan pluriannuel de diversification des protéines et menu végétarien à base de protéines animales ou végétales). De plus, rappeler que l'obligation d'un plan pluriannuel de diversification des protéines ne s'applique qu'aux **restaurants servant plus de 200 couverts**. Veiller à la **qualité nutritionnelle et organoleptique des repas** proposés. »

- Contribution de l'ANIA

« Dans le cadre de l'expérimentation du menu végétarien hebdomadaire, nous souhaitons la prise en compte dans l'évaluation et le suivi, des **densités en protéines pour les composantes protidiques** et les plats complets notamment et que **la qualité des repas végétariens soit alignée sur la qualité globale des autres repas.** »

AXE III – UNE PLUS GRANDE CONFIANCE DANS NOTRE ALIMENTATION

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, construire de manière concertée au sein du CNA une démarche expérimentale relative à l'étiquetage des modes d'élevage (MAA/PNA) » (PAGE 23)

- Contribution de Coop de France

« Il ne faut **pas se précipiter** : il est envisagé une mise en œuvre en 2019 alors que le GT vient juste de se mettre en place et que l'on ne connaît pas les modalités de mise en œuvre de cette expérimentation. Peut-être qu'il n'y aura pas consensus. Il faudra notamment au préalable déterminer quel critère on veut mettre en avant (bien-être animal, sanitaire, environnemental, etc.) »

- Contribution de la FNSEA

« La FNSEA soutient la mise en place d'une concertation sur le sujet dans le cadre du CNA. Cette instance doit rester **le lieu privilégié pour échanger en présence de tous les acteurs concernés**, le développement de démarches privées hors de ce cadre ne pourrait être soutenu. »

EN RÉFÉRENCE À « En 2020, après concertation au CNA, promouvoir l'information du consommateur sur les différentes composantes (nutritionnelles, sanitaires, environnementales) de la qualité des produits alimentaires (MTES/MAA) » (PAGE 24)

- Contribution de CLCV

« Il est en effet avéré que le besoin de transparence est de plus en plus fort et est une demande forte chez les consommateurs. Plusieurs formulations dans cette ambition semblent orienter la réflexion vers **un indicateur multicritère mêlant qualités nutritionnelles, environnement et questions autres** (sanitaires par exemple). Peut-être s'agit-il uniquement d'une question de reformulation mais si ce n'est pas le cas, l'objectif d'**un indicateur aussi composite et agrégé nous semble critiquable**. Les consommateurs ont besoin de pouvoir distinguer une information environnementale de renseignements sur la qualité nutritionnelle du produit. Nous louons l'importance donnée à la fiabilité, les méthodes validées qui prennent en compte des critères différents (pour un même aspect traité, bien évidemment). »

- Contribution de Coop de France

« **Un important travail méthodologique et une concertation** restent encore à conduire avant de pouvoir envisager un affichage environnemental sous quelque forme que ce soit. A ce jour, les méthodes d'évaluation, tant au niveau français qu'europpéen, ne font **pas consensus** et ne sont pas partagées par les filières. Les efforts doivent être concentrés, dans un premier temps, sur **l'optimisation des méthodes d'évaluation des impacts environnementaux**. Cela implique que le travail d'harmonisation des méthodes et d'élaboration de critères plus pertinents que les critères de l'ACV soient sérieusement entrepris et poursuivis. Le carbone fossile ou la biodiversité sont potentiellement des critères à explorer. Si un affichage doit être mise en place, il doit se faire progressivement en commençant par les critères d'impact mesurables (par exemple quantité d'eau et d'énergie consommées, quantité de déchets produits, ...) ou tangibles. L'outil d'affichage environnemental tel qu'il est développé par le MTES/ADEME n'est, d'une part pas abouti méthodologiquement et d'autre part ne peut pas être utilisé pour informer le consommateur car il porte sur des impacts potentiels globaux, complexes. En revanche, une fois les méthodes de calcul harmonisées, il présentera tout son intérêt pour aider les Ministères à développer leurs politiques publiques. **L'affichage vers le consommateur doit être basé sur des critères mesurables et**

contrôlables, ne serait-ce que pour éviter de donner un avantage aux produits d'importation dont les allégations environnementales éventuellement meilleures que celles des produits français pourront être difficilement contestées d'un point de vue technique. Le chapitre « le numérique au service de l'alimentation » insiste d'ailleurs pour que les informations des applications numériques s'appuient sur des « bases solides ». Par ailleurs l'affichage environnemental tel qu'il est conçu donne **la faveur aux productions intensives** (plus l'exploitation est intensive et plus l'impact rapporté au kilo de produit sera faible) ce qui peut venir en conflit avec l'objectif de l'étiquetage des élevages ou les engagements prévus dans le chapitre « nos territoires en action » (p 32). »

- Contribution de la FNSEA

« Pour la FNSEA, l'affichage environnemental doit être un véritable **outil de progrès pour les filières** et **d'information pour les consommateurs**, et pas une démarche qui rajoute de la confusion ou stigmatise certaines filières, systèmes de production ou signes de qualité. Nous défendons avec force **une démarche encadrée volontaire**, son déploiement doit bien s'inscrire dans ce cadre-là. Une amélioration des méthodes d'évaluation sera nécessaire pour adapter l'évaluation au maillon agricole : prise en compte du stockage C dans les prairies, règles d'allocation des impacts, adaptation de l'ACV qui défavorise par construction les productions à cycle long extensives ou sous SIQO... avec validation de terrain de la méthode. »

- Contribution de l'ANIA

« Il s'agit d'un sujet extrêmement complexe qui doit impérativement être **traité au niveau européen**. »

- Contribution de Familles Rurales

« Il semble que la **qualité gustative** des produits ait été oubliée dans la liste des qualités d'un produit. Elle reste la grande absente des différentes mesures proposées en dehors des classes du goût.

Familles Rurales **n'est pas favorable à l'agrégation pure et simple de l'ensemble des qualités d'un produit alimentaire**. En effet chacun doit pouvoir être libre de privilégier l'une ou l'autre des dimensions de son alimentation. En conséquence, si un indicateur agrège l'ensemble des dimensions, nous demanderons **qu'il soit accompagné du détail d'au moins 3 dimensions à l'origine de cet indicateur** (nutrition, environnement, goût), la qualité sanitaire étant un préalable qui ne saurait être mis en question. Les impacts sanitaires doivent être aussi faibles que raisonnablement possibles. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019 l'expérimentation sur l'origine du lait et du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients sera prolongée (MAA/PNA) » (PAGE 24)

- Contribution de CLCV

« Bien que nous nous réjouissons de la prolongation de l'expérimentation sur l'origine du lait et de la viande, nous encourageons à aller vers des **mentions plus précises de l'origine**. »

- Contribution de Coop de France

« **Il faut un cadre européen** reprenant les éléments actuellement expérimentés en France et dans d'autres états membres. »

- Contribution de Familles Rurales

« Familles Rurales se réjouit de la prolongation de l'expérimentation sur l'origine du lait et de la viande. Nous souhaiterions par ailleurs que soit étudiée la **possibilité d'étendre cette mention à d'autres catégories d'aliments et d'ingrédients.** »

EN RÉFÉRENCE À « En 2020 une journée nationale intitulée les "Coulisses de l'Alimentation" sur le modèle des journées du Patrimoine (avec visites d'exploitations, d'ateliers de transformation, de cuisines, etc.) sera créée (MAA/PNA) » (PAGE 25)

- Contribution de l'ANIA

« Concernant les axes sur les classes du goût et les coulisses de l'alimentation, Nous estimons qu'ils sont très positifs. **Les industriels seront prêts à s'y associer.** »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2020, s'assurer de la qualité et de la fiabilité des applications numériques informant le consommateur dans ses choix alimentaires (MEF) » (PAGE 25)

- Contribution de Coop de France

« **Pourquoi attendre** 2020 pour y travailler alors que leur utilisation est déjà très importante et progresse très vite ? Il est urgent que les consommateurs puissent utiliser des sources d'informations fiables et justes. »

- Contribution de l'ANIA

« Nous saluons la mise en place d'une mesure dédiée à la fiabilité, à la pertinence et à la loyauté des informations transmises via les applications de notation des produits. Cependant, **il est urgent que les pouvoirs publics se saisissent de cette question**, qui touche à l'information du consommateur. Aujourd'hui, certaines applications utilisées par des millions de consommateurs fournissent une information tronquée et non valide scientifiquement. Ce type d'information participe de la **cacophonie sur l'alimentation**. Les opérateurs économiques (industrie tout comme artisanat) doivent être intégrés aux groupes de travail en direct et non pas uniquement via le CNC. »

AXE IV – UNE PRATIQUE AU QUOTIDIEN DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE TOUT EN LIMITANT LES COMPORTEMENTS SÉDENTAIRES

Aucune contribution reçue sur cet axe.

AXE V – DE MEILLEURS DÉPISTAGES ET PRISES EN CHARGE DES MALADIES LIÉES À L'ALIMENTATION

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2020, une semaine nationale de la dénutrition sera organisée afin de sensibiliser le grand public et les professionnels de santé à cette pathologie (MSS/PNNS) » (PAGE 29)

- Contribution de l'ANIA

« Nous sommes favorables à ce que cette semaine soit effectivement balisée pour **une prise de conscience sur l'urgence de moyens humains et financiers** à allouer à l'alimentation afin que le repas soit considéré comme un soin et un plaisir. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, promouvoir la Charte nationale pour une alimentation responsable et durable dans les établissements médico-sociaux (MSS/PNNS-MAA/PNA) » (PAGE 29)

- Contribution de Coop de France

« La **durabilité** est évoquée à plusieurs reprises dans le document, mais n'est **pas définie**. On comprend qu'elle correspond au respect des conditions à la fois sanitaires, nutritionnelles, respectueuse du bien-être animal et environnementales. Il n'existe pas aujourd'hui d'évaluation de la durabilité des régimes alimentaires. Un travail en ce sens pourrait être mandaté. »

AXE VI – NOS TERRITOIRES EN ACTION

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2020, promouvoir les projets alimentaires territoriaux au service des initiatives locales vertueuses permettant d’ancrer une alimentation de qualité, saine et durable dans les territoires et lutter contre la précarité alimentaire (MAA/PNA-MSS) » (PAGE 32)

- Contribution de Coop de France

« Avant de promouvoir les PAT, **le bilan des premiers** semble nécessaire pour voir si cela répond aux besoins exprimés. »

- Contribution de la FNSEA

« **Des outils existent** pour encourager l’émergence et le déploiement des Projets Alimentaires Territoriaux. En particulier, le **Réseau national PAT (RnPAT)** copiloté par l’APCA aux côtés de l’association Terres en villes se positionne comme un lieu « ressources » pour les porteurs de projets et praticiens de PAT. Il organise le partage d’expériences et d’initiatives, structure une boîte à outils, recense les différents PAT... Le **PNA doit s’appuyer sur ces outils existants**, les renforcer et déployer d’autres modalités d’actions, notamment des moyens financiers pour soutenir ces projets à l’ingénierie très lourde et assurer leur pérennité (difficulté de faire perdurer les projets lorsque les financements d’animation se réduisent). »

- Contribution de l’ANIA

« La création d’événements et d’un site internet sont des initiatives participant à une meilleure connaissance de nos produits mais il serait intéressant également de prévoir **un annuaire** qui permettrait aux entreprises locales de venir renforcer leur participation à l’ancrage territorial au service d’une alimentation, saine sûre et durable. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019 la restauration collective sera mobilisée pour assurer un approvisionnement de 50% de produits bio, durables et de qualité d’ici 2022, par l’élaboration de formations et d’outils de suivi et d’accompagnement (MAA/PNA) » (PAGE 33)

- Contribution de la FNSEA

« Le décret d’application de l’article 24 de la loi EGAlim concernant la restauration collective ne permet pas aujourd’hui de répondre à l’enjeu de la montée en gamme. La **liste définitive est trop restrictive et ne permet pas d’inclure des démarches vertueuses privées** type Bleu Blanc Cœur ni les produits bénéficiant de la mention « Montagne » ou « fermier ». Les produits « durables » vont représenter un coût élevé qui sera compensé mécaniquement par une baisse du coût des produits restants, qui seront sûrement recherchés à l’importation. Or, l’agriculture française dispose des normes parmi les plus strictes au monde qui garantissent une alimentation de qualité, saine et sûre. Ce décret aurait dû **favoriser les productions françaises** pour remplir son objectif, tant sur le plan économique (pour les producteurs), environnemental et de santé. A noter que le PNA indique deux axes transversaux pour ses recommandations : la restauration collective et les projets alimentaires territoriaux. Cependant, les décrets d’application de la loi EGAlim relatifs à la restauration collective **ne permettent pas d’assurer un ancrage territorial** à l’alimentation et ne fournissent pas à ce stade de levier fort pour encourager les projets d’approvisionnement local de la restauration collective. »

EN RÉFÉRENCE À « Dès 2019, poursuivre la mise en œuvre de la formation de formateurs PNNS et des ateliers échanges et actualiser des modules de formation en e-learning (MSS/PNNS) » (PAGE 34)

- Contribution de Coop de France

« S'appuyer sur **le concept des achats responsables** pour faire passer les messages. »

EN RÉFÉRENCE À « En 2020, les résultats de l'expertise collective sur la nutrition en outre-mer, lancée fin 2018, seront publiés. Ils permettront de déployer des actions adaptées aux spécificités des territoires ultra-marins (MSS/PNNS) » (PAGE 37)

- Contribution de WWF

« Sur ce sujet, il conviendra de :

- Se baser sur les résultats de « l'expertise collective sur la nutrition à Mayotte » : proposer une feuille de route pour assurer la couverture des besoins nutritionnels de la population sur le long terme.
- Formuler un plan d'action pour développer une agriculture locale ainsi que des unités de transformation adéquates pour valoriser leurs productions agricoles. »

CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LE PNA3

PRÉSENTATION DES ACTIONS PHARES

EN RÉFÉRENCE À : « Étendre l'obligation de don des invendus alimentaires à la restauration collective et aux industriels et favoriser les dons pour les filières agricoles » (PAGE 8)

- Contribution des Restos du Cœur

« La formulation « obligation de don des invendus » nous semble impropre. La loi Garot prévoit plus précisément une obligation de proposer à une association d'aide alimentaire habilitée la mise en place d'une convention de don.

Ainsi, l'obligation de proposition de la grande et moyenne surface (GMS) n'équivaut pas à une obligation pour l'association d'accepter de récupérer les produits alimentaires. »

AXE 1 - JUSTICE SOCIALE

EN RÉFÉRENCE À : "Pour le pain, qui représente plus de 25% de l'apport en sel quotidien des français, l'objectif est de réduire la consommation de sel de 30% d'ici 2025 (engagement de la France auprès de l'OMS)" (PAGE 10)

- Contribution de la CGAD

« Cette phrase comporte un **problème rédactionnel** (sens de la phrase) qui peut être corrigé comme suit : « Pour le pain, qui représente plus de 25% de l'apport en sel quotidien des Français, l'objectif est de diminuer sa teneur en sel, afin de réduire la consommation globale de sel de 30% d'ici 2025 (engagement de la France auprès de l'OMS). »

Par ailleurs, il conviendra de **vérifier la part de contribution du pain dans les apports en sel car la consommation de pain diminue progressivement** au fil des années (elle est ainsi passée de 130g/j/pers. à 93g). »

EN RÉFÉRENCE À : "Dans le cadre des négociations sur le prochain cadre financier pluriannuel 2021-2027, la France soutient la reconduction de cet instrument européen" (PAGE 12)

- Contribution des Restos du Cœur

« Nous proposons d'ajouter plusieurs précisions :

La France défend également un **maintien des volumes budgétaires dédiés à l'aide alimentaire** dans le cadre du **FSE +**. Dans le cadre de l'intégration du FEAD au FSE +, la France défend une **autonomie dans la mise en œuvre**, de manière à ce que la logique de fusion n'entraîne pas de complexité supplémentaire dans le déploiement du programme. Est également évoqué, à juste titre, le **Socle européen des droits sociaux**. Dans ce cadre, les Restos du cœur défendent l'idée, comme certains réseaux européens (la Fédération européenne des Banques alimentaires en particulier) que **l'accès à l'alimentation soit intégré à ce Socle**, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Enfin, une erreur de chiffre s'est glissée dans le document puisque le FEAD n'est pas doté d'une enveloppe de 3,5 milliards mais de **3,8 milliard d'euros**. Il semblerait également pertinent de rappeler que le **FEAD représente un tiers de l'aide alimentaire délivrée en France**. »

EN RÉFÉRENCE À : « Dès 2019, améliorer la qualité et la diversité des dons alimentaires » (PAGE 13)

- Contribution des Restos du Cœur

« La gestion logistique fait partie des priorités des Restos du cœur qui sont engagés dans un important plan d'optimisation. L'augmentation du volume de dons en nature conduit invariablement à une augmentation des coûts logistiques, comme le rappellent les Restos du cœur depuis plusieurs années. Aucune démarche de soutien aux associations de la part des pouvoirs publics n'a été engagée par les pouvoirs publics, outre l'aide précieuse mais ponctuelle de l'ADEME.

La question des moyens dédiés à la logistique des associations doit être abordée dans le PNA selon nous, d'autant plus que ce sujet concerne aussi la rénovation de la flotte de véhicules (1 500 véhicules pour les Restaurants du Cœur) et donc la question du soutien à la transition énergétique. D'autre part, il est important de **préserver la fiscalité du mécénat** qui encourage le don alimentaire et la ramasse (et donc particulièrement le don de produits frais). Plusieurs initiatives inquiétantes récemment prises doivent amener le Gouvernement à rappeler son attachement à ce dispositif indispensable au don alimentaire. »

EN RÉFÉRENCE À : « La promotion du don de produits agricoles comme le don de viande » (PAGE 13)

- Contribution des Restos du Cœur

« Le texte devrait selon nous mentionner plus explicitement la nécessité de mettre en place, comme l'engagement en a été pris dans le pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire, un **dispositif fiscal adapté à toutes les filières de dons agricoles, et particulièrement pour la viande**, de manière à ce que l'ensemble des agriculteurs puissent s'inscrire dans la fiscalité du mécénat et exprimer leur générosité. »

AXE 2 - LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

EN RÉFÉRENCE À : « Articulation du PNA avec les autres plans » (PAGE 19)

- Contribution des Restos du Cœur

« Les Restos sont membres de la plateforme européenne de lutte contre le gaspillage alimentaire (Foodwaste Platform) constituée dans le cadre du paquet économie circulaire élaboré par la Commission. Il est à déplorer un **important absentéisme des autorités françaises**.

Il nous semblerait important que le PNA fasse référence à cette instance pour avoir une **vision européenne de la politique de lutte contre le gaspillage alimentaire**. La France est d'ailleurs plutôt en avance sur ses partenaires européens dans ce domaine. »

EN RÉFÉRENCE À : « En 2020, étendre les dispositions de la loi Garot aux secteurs de la restauration collective et agro-alimentaire » (PAGE 19)

- Contribution des Restos du Cœur

« Pour éviter toute confusion, **l'expression « obligation de don » est à proscrire**. S'agissant de l'évaluation de la loi Garot, son objet, tel que défini dans le cahier des charges, n'est pas tant d'évaluer les modalités d'extension que d'affiner l'analyse sur l'application actuelle de la loi : les

problématiques et les enjeux relatifs au don alimentaire dans les GMS et la restauration collective sont en effet très distincts. Aussi, le rendu de l'étude ne doit pas se substituer à une **indispensable concertation**. »

AXE 3 - ÉDUCATION ALIMENTAIRE

EN RÉFÉRENCE À : « Dès 2019, l'éducation à l'alimentation de la maternelle au lycée sera renforcée par le développement d'outils pédagogiques dédiés à l'éducation à l'alimentation » (PAGE 21)

- Contribution de la CGAD

« À des fins de cohérence avec les travaux du gt5 du pacte de lutte anti-gaspi qui traite des enjeux d'éducation et de formation, il conviendrait de **citer nommément la lutte anti-gaspi** comme action au sein de l'action 17 ou de l'introduction du 3.1. Redonner de la valeur à l'alimentation et aux aliments permet de lutter contre le gaspillage. »

EN RÉFÉRENCE À : « En 2020, créer une journée nationale intitulée « Les coulisses de l'alimentation » (PAGE 23)

- Contribution de la CGAD

« Même si l'idée est intéressante, nous disons une nouvelle fois qu'il est **difficile de mobiliser à plusieurs reprises dans l'année les entreprises alimentaires de proximité (TPE) pour différentes animations** car il en existe déjà de nombreuses dans le cadre des interprofessions notamment mais également la semaine du goût, la fête du pain, ... »

REMARQUES GÉNÉRALES

Concernant la concertation des parties prenantes

- Contribution de la CGAD

« Si des accords collectifs visent des fabrications par les entreprises alimentaires de proximité, il s'agira bien d'**associer aux discussions les organisations professionnelles et leurs représentants** et pas seulement les IAA et leurs représentants. »

CONTRIBUTIONS PORTANT SUR LE PNNS4

OBJECTIFS ET PRINCIPES TRANSVERSAUX DU PNNS

EN RÉFÉRENCE À : « Interrompre la croissance des produits ultra-transformés et réduire leur consommation » (PAGE 14)

- Contribution de la CGAD

« On peut s'interroger sur le choix des pouvoirs publics de cibler la catégorie dans son ensemble et non certains produits car tous les produits n'ont pas le même impact sur la santé. »

EN RÉFÉRENCE À : « Pour le pain, qui représente de l'ordre de 25% de l'apport en sel quotidien des français, une réflexion sera engagée dès 2019 avec les professionnels afin de déterminer le taux cible et les actions à conduire pour y parvenir. L'objectif est de parvenir d'ici 2022 à un maximum de 16g par kg de farine contre une moyenne de plus de 19g en 2015. » (PAGE 21)

- Contribution de la CGAD

« **Comment peut-on parler de concertation avec les acteurs économiques** pour le sel dans le pain, **à partir du moment où le seuil et le calendrier sont déjà fixés par les pouvoirs publics** ? Par ailleurs, le seuil proposé est bas et n'est pas sans incidence sur l'impact sur le goût du pain. Aussi, il faudra vérifier la part de contribution du pain dans les apports en sel car la consommation de pain diminue progressivement au fil des années (elle est ainsi passée de 130g/j/pers. à 93g). »

AXE 1 - AMÉLIORER POUR TOUS L'ENVIRONNEMENT ALIMENTAIRE ET PHYSIQUE POUR LE RENDRE PLUS FAVORABLE À LA SANTÉ

EN RÉFÉRENCE À l'introduction de l'objectif 2 « Mieux manger en restauration hors foyer » (PAGE 23)

- Contribution de la CGAD

« L'introduction est ciblée uniquement sur la restauration collective alors que l'objectif vise l'ensemble de la restauration hors foyer »

EN RÉFÉRENCE À "Engager une réflexion avec les acteurs de l'aide alimentaire sur leur approvisionnement en denrées alimentaires et sur les questions logistiques associées, dans l'objectif d'optimiser les sources au regard des besoins - notamment nutritionnels - et en articulation avec le pacte de lutte contre le gaspillage alimentaire, le PNA et le FEAD. » (PAGE 31)

- Contribution des Restos du Cœur

« L'enjeu de la logistique des associations de solidarité doit également être envisagé sous l'angle des moyens dédiés. L'indiscutable développement du don alimentaire, notamment à la suite de la loi Garot, induit une forte augmentation des coûts pour les associations (transport, stockage). »

EN RÉFÉRENCE À « Adapter le Nutri-Score à la restauration collective et commerciale » (PAGE 24) et « adapter le Nutri-Score aux produits en vrac » (PAGE 32)

- Contribution de la CGAD

« La position de la CGAD n'a pas changé et elle ne soutient pas ce système d'information stigmatisant. Il sera plus que nécessaire d'avoir une concertation avec les organisations professionnelles concernées. Un système d'information nutritionnelle peut avoir un sens quand on veut que le consommateur fasse un choix parmi différents produits d'une même catégorie. Face à un rayon de GMS, le choix est multiple et la mise en place d'un dispositif d'information nutritionnelle a du sens. Or, dans les entreprises alimentaires de proximité, il en va différemment car, par exemple, le consommateur ne pourra pas comparer le Nutri-Score de différents jambons blancs pour faire son choix chez un artisan charcutier. »

AXE 2 - ENCOURAGER LES COMPORTEMENTS FAVORABLES À LA SANTÉ

EN RÉFÉRENCE À « Renouveler les messages sanitaires sur la promotion des aliments » (PAGE 34)

- Contribution du Réseau Action Climat

« Afin de mieux informer toutes les catégories de consommateurs, notamment les catégories à faible niveau d'éducation, les campagnes de communication publiques doivent être repensées. En premier lieu, leur cible prioritaire doit devenir les populations les plus fragiles (à faible revenu et à faible niveau d'étude).

Les axes de communication doivent être améliorés :

- En renforçant une communication (nationale et de proximité) très orientée sur la mise en pratique et la facilité pour tendre vers les repères de consommation ;
- en donnant une information pratique et simple pour orienter les choix des consommateurs au moment de l'acte d'achat ;
- en rendant les actions d'éducation nutritionnelle accessibles à tous, particulièrement aux populations à faible niveau d'éducation ;
- en garantissant une cohérence des messages. »

EN RÉFÉRENCE À « Mieux former les professionnels œuvrant dans le champ de la nutrition pour renforcer leur compétence en prévention dans ce domaine » (PAGE 34)

- Propositions du Réseau Action Climat

« Renforcer le socle universitaire de la formation de diététicien-nutritionniste, pour le porter au niveau de la licence¹¹.

Incorporer des modules de nutrition dans les formations (initiale et continue) des médecins, pédiatres, assistantes sociales, infirmières, travailleurs sociaux, puéricultrices, animateurs, assistantes maternelles, cuisiniers et gestionnaires de cantines, etc. »

EN RÉFÉRENCE À « Mettre à disposition un kit de formation sur la précarité alimentaire pour les professionnels du domaine social » (PAGE 44)

- Contribution des Restos du Cœur

¹¹ HCSP, 2017, paragraphe 4.6 page 101

- « Il serait également utile que les outils de formation soient mis à la disposition des associations de solidarité. »

REMARQUES GÉNÉRALES

Concernant la concertation des parties prenantes

- Contribution de la CGAD

« Si des accords collectifs visent des fabrications par les entreprises alimentaires de proximité, il s'agira bien d'associer aux discussions **les organisations professionnelles et leurs représentants et pas seulement les IAA et leurs représentants.** »

Concernant la gouvernance du PNNS

- Contribution du Réseau Action Climat

« Nous ne souhaitons pas que le PNNS soit fusionné avec le PNA. En effet, **le PNNS doit rester sous la tutelle du ministère de la santé**, sa vocation première devant être la protection de la bonne santé des Français.

Mais comme toute politique publique, **le PNNS doit être cohérent** avec l'ensemble des politiques françaises. »

Concernant le poids accordé à la prévention

- Contribution du Réseau Action Climat

« **La prévention en matière de santé** est l'un des défis majeurs d'une politique sanitaire encore **trop centrée sur le curatif¹² et doit davantage être appliquée via les politiques alimentaires.** La politique de prévention doit être dotée de moyens plus importants et être concrètement mise en œuvre sur le terrain. De plus, travailler sur la prévention permet de mieux lutter pour la réduction des inégalités sociales de santé, encore très présentes en France¹³.

En effet, les inégalités sociales de santé sont plus souvent liées à l'environnement et aux comportements (préventif) qu'à l'accès aux soins (curatif)¹⁴. **L'alimentation fait partie des facteurs d'inégalités sociales face à la santé¹⁵.** La prévention, notamment en matière d'alimentation, est la meilleure façon de lutter contre les inégalités sociales de santé. Les inégalités alimentaires sont dues à la fois à des comportements individuels liés à des déterminants sociaux, culturels et historiques, et à un environnement alimentaire défectueux. Le PNNS peut et doit être un des outils de prévention en matière d'alimentation. »

Concernant les résultats des politiques de sensibilisation sur l'alimentation

- Contribution du Réseau Action Climat

« Les instances publiques responsables du renouvellement du PNNS doivent **se baser sur les analyses réalisées sur les précédents PNNS.** La plupart du temps très critiques, concluant pour

¹² CESE, 2012. Les enjeux de la prévention en matière de santé. www.lecese.fr/sites/default/files/pdf/Avis/2012/2012_03_prevention_sante.pdf

¹³ Par exemple, en 2010, la stabilisation de la prévalence de l'obésité de l'enfant est estimée atteinte de façon globale mais avec de fortes différences selon les niveaux socio-économiques (HCSP, 2010. Objectifs de santé publique Évaluation des objectifs de la loi du 9 août 2004 Propositions).

¹⁴ CESE, 2012

¹⁵ de Saint Pol, 2017; ou encore INSERM 2014 (www.ipubli.inserm.fr/handle/10608/6515).

certaines à un constat d'échec, ces analyses doivent nous inciter à **questionner en particulier la gouvernance, le choix des outils et la mise en œuvre de la politique nutritionnelle en France.**

L'analyse des processus et résultats des trois précédents Programmes nationaux nutrition santé (PNNS) a conduit à **appréhender les limites des stratégies de santé publique fondées exclusivement sur les déterminants individuels** des comportements alimentaires et d'activité physique. Ces stratégies s'appuyaient principalement sur la communication nutritionnelle, et des approches purement incitatives (HCSP 2017¹⁶).

L'IGAS a été plus loin dans l'analyse du PNNS 3¹⁷. Il précise que si la notoriété du PNNS est acquise au plan national (notamment les slogans et messages de prévention maintenant bien connus), la visibilité et l'impact du programme sont faibles au plan local et la communication institutionnelle ne touche pas les populations précaires qui forment l'une des cibles prioritaires du PNNS. "Le PNNS souffre désormais d'une image neutre ou négative et il est peu connu du grand public. Son impact sanitaire est limité puisque les inégalités sociales de santé n'ont pas diminué. »

Concernant la révision des repères alimentaires

- Contribution du Réseau Action Climat

« Les organisations membres du Réseau Action Climat ont favorablement accueilli les résultats publiés dans le rapport de l'ANSES en 2016¹⁸ puis dans l'avis du HCSP¹⁹ en 2017 relatifs à la révision des repères alimentaires pour le prochain PNNS. Le tableau suivant présente, dans la colonne de gauche, les principaux résultats de l'avis du HCSP que nous souhaitons retenir et, dans la colonne de droite, des propositions d'améliorations.

Propositions du HCSP (03/2017) à retenir	Propositions d'amélioration
Considérer les légumineuses comme des substituts aux viandes et volailles et d'en consommer au moins deux fois par semaine.	Intégrer les légumineuses et les céréales complètes dans la catégorie des protéines , en les présentant clairement comme des substituts protéiques. Plusieurs pays ont déjà fait ce choix (voir annexe B)
Limiter la consommation de viande rouge (et privilégier la volaille) et de charcuterie (et privilégier le jambon blanc). Pour les amateurs de viande rouge, limiter la consommation à 500 g/ semaine et la charcuterie à 150 g/ semaine.	Rendre la communication claire sur le fait que le plafond de 500g pour les gros mangeurs n'est pas un objectif de consommation (il est actuellement compris comme tel ²⁰). D'autres organismes préconisent des grammages inférieurs à destination de tous ²¹ .

¹⁶ HCSP, 2017. Pour une Politique nationale nutrition santé en France PNNS 2017-2021.

¹⁷ Rapport IGAS d'évaluation du PNNS 2011-2015 et du Plan obésité 2010-2013 par Charles de Batz, Félix Faucon et Dominique Voynet. www.igas.gouv.fr/spip.php?article622

¹⁸ ANSES "Actualisation des repères du PNNS : révision des repères de consommations alimentaires", décembre 2016

¹⁹ HCSP, avis "relatif à la révision des repères alimentaires pour les adultes du futur Programme national nutrition santé 2017-2021", février 2017

²⁰ Exemple : formulation peu claire de l'article de 60 millions de consommateurs de mai-juin 2017 page 14.

²¹ Fond mondial de recherche contre le cancer et l'Institut américain de recherche sur le cancer, 2017.

Privilégier les fruits et légumes, les légumineuses et les produits céréaliers cultivés selon des modes de production diminuant l'exposition aux pesticides.	Inciter clairement à privilégier les produits issus de l'agriculture biologique , en illustrant avec le label AB français et européen.
<p> limiter la consommation de produits sucrés, de boissons sucrées, de sel, et de produits trop gras.</p> <p> Prendre suffisamment de temps pour manger et profiter des repas.</p> <p> Privilégier l'utilisation de produits bruts, les aliments de saison.</p>	Appeler clairement à réduire la consommation de produits transformés , de plats préparés, et a fortiori de plats préparés contenant de la viande. Inciter à prendre le temps de faire la cuisine, sensibiliser sur des recettes simples, rapides et bonnes pour la santé.
Privilégier les circuits courts et les modes de production respectueux de l'environnement	Indiquer les labels existants

Il ne s'agit pas ici de supprimer la viande et les produits laitiers mais de **diversifier les sources de protéines** et d'augmenter la part de protéines végétales dans l'alimentation française pour toutes catégories de population, y compris les enfants. »

Concernant les actions découlant du PNNS

- Contribution du Réseau Action Climat

« La prévention, et en particulier **la prévention via l'alimentation, permet de réduire les inégalités sociales vis-à-vis de la santé**. Pour cela, les actions qui découlent du PNNS doivent être renforcées, voire réinventées, afin d'être plus efficaces et d'accompagner au mieux un maximum de personnes. "De nombreuses études soulignent ainsi la nécessité de mieux prendre en compte le contexte social pour comprendre les inégalités sociales en matière d'alimentation et améliorer l'efficacité des interventions²²." »

²² HCSP 2017

CONCLUSION

Malgré les délais contraints et le temps nécessaire pour s'approprier les documents transmis, il peut être souligné que les contributions recueillies étaient particulièrement riches et développées. Cet investissement n'est pas sans évoquer un souhait d'association des membres du CNA à la réflexion sur les plans ministériels en lien avec l'alimentation.

En écho au travail de concertation effectué sur l'avis n°81, l'axe ayant suscité le plus de retours de la part des membres est celui du PNAN relatif à l'alimentation favorable à la santé pour tous. A contrario, l'axe IV relatif à l'activité physique n'a fait l'objet d'aucune contribution.

Le recueil des contributions a été transmis aux ministères en charge du PNAN le vendredi 26 avril 2019. Un échange sur les résultats de la consultation est prévu entre les membres du CNA et les ministères en charge du PNAN à l'occasion de la séance plénière du 5 juin 2019.

ANNEXE

Mme Agnès Buzyn,
Ministre des Solidarités et de la Santé

Montreuil, le 19 avril 2019

Madame la Ministre,

Nous apprenons qu'une consultation vient de s'ouvrir auprès du Conseil national de l'alimentation sur le Programme national pour l'alimentation et la nutrition (PNAN) (ce dernier englobant à la fois le Programme national nutrition santé, PNNS, et le Programme national de l'alimentation, PNA). Alors que depuis plus de deux ans, nous avons sollicité à de nombreuses reprises, mais en vain, une rencontre auprès du ministère des Solidarités et de la Santé, nous apprenons que des parties prenantes ont été consultées en amont de cette consultation. Par ailleurs, le temps laissé à cette consultation, très court, du 9 au 21 avril, rend difficile une réponse étayée de notre part.

Par la présente, nous souhaitons vous exprimer notre plus grand étonnement face à l'opacité et la précipitation qui caractérisent l'élaboration de cette politique publique pourtant centrale pour nos concitoyens. Nous insistons pour que la période de la consultation soit prolongée et pour que la cohérence des politiques alimentaires et climatiques de la France constitue l'un des axes majeurs de l'élaboration de cette réforme.

Aujourd'hui plus que jamais, les politiques alimentaires de la France ne peuvent se faire sans la prise en compte de l'urgence climatique. Les mobilisations populaires et les publications scientifiques de ces derniers mois nous ont encore rappelé que nous approchons dangereusement d'un point de non-retour au-delà duquel l'emballement climatique serait hors de contrôle. Si nous voulons agir à temps, tous les ministères doivent agir de concert, et vite. Le ministère de la santé en fait partie.

Ainsi, comme toutes les politiques publiques, le PNAN doit être cohérent avec la politique climatique de la France qui précise que le PNNS devra intégrer « les enjeux de réduction

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques



des émissions de gaz à effet de serre dès son renouvellement »¹. Cela devra se traduire par une « réduction des protéines d'origine animale (notamment viandes) au profit des protéines végétales (tel que les légumineuses et céréales : haricots, pois, lentilles...) pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre dues à leur production. Plusieurs études montrent qu'un rééquilibrage des régimes alimentaires permettraient de réduire significativement les émissions dues à l'alimentation tout en respectant les recommandations nutritionnelles »².

Effectivement, une assiette bonne pour le climat est également une assiette bonne pour la santé³ : moins de viande, plus de bio, plus de fruits et légumes, de légumes secs et de céréales complètes, moins de gaspillage alimentaire, moins de produits transformés et d'emballage et plus de produits de saison. Une telle politique alimentaire, si elle était suffisamment ambitieuse, permettrait d'enrayer l'épidémie de maladies chroniques et d'obésité à laquelle nous faisons face, en particulier les populations les plus fragiles. C'est pourquoi les politiques alimentaires doivent rendre l'alimentation durable et saine accessible à tous et toutes, et en particulier aux plus précaires et fragiles.

Cette évolution de l'assiette des Français et des Françaises doit donc être accompagnée par un ambitieux programme national nutrition santé, doté d'outils efficaces et budgété à la hauteur des enjeux. Le Programme national de l'alimentation et de la nutrition (PNAN) devant être mis en cohérence avec la politique climat de la France, il doit passer sous une triple tutelle des ministères des Solidarités et de la Santé, de la Transition écologique et solidaire et de l'Agriculture et de l'Alimentation. Sa gouvernance doit être adossée à un conseil consultatif multi-acteurs composé de représentants des enjeux sanitaires, sociaux et environnementaux (associations d'aide aux plus démunis, de malades, de consommateurs, de défense de l'environnement et de lutte contre les changements climatiques). Ce conseil consultatif sera complètement indépendant de toute influence des lobbies concernés par la production et la vente de produits agro-alimentaires.

Comme l'a suggéré le Haut-Commissariat à la Santé Publique en 2017, et plus récemment encore le CESE en avril 2019, le PNNS « doit tenir compte des préoccupations environnementales et de développement durable »⁴ et « s'inscrire pleinement dans le cadre de la stratégie climat »⁵ : ainsi, son élaboration ne peut se faire en laissant de côté les acteurs oeuvrant à la protection de l'environnement.

¹ Le titre iii de l'article L222-1-B du code de l'environnement précise que la Stratégie nationale bas carbone (SNBC) implique un "alignement sur les repères nutritionnels à l'horizon 2035".

² SNBC, 2015. www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Strategie%20nationale%20bas%20carbone.pdf

³ De plus en plus d'études le montrent, la dernière d'entre elles étant : Baudry et al, avril 2019,

<https://academic.oup.com/ajcn/article-abstract/109/4/1173/5455612?redirectedFrom=fulltext>

⁴ HCSP, 2017. Propositions pour une Politique Nationale Nutrition Santé à la hauteur des enjeux de santé publique en France PNNS 2017-2021

⁵ Le dernier avis du CESE, avril 2019 confirme (page 57) que si la France veut honorer ses engagements climatiques, la politique nutritionnelle doit être compatible avec la politique climat de la France,

www.lecese.fr/content/energie-climat-le-cese-adopte-son-avis-sur-les-projets-de-snbc-et-de-ppe

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques



Devant l'épidémie de maladies chroniques, le PNNS constitue un formidable outil de prévention pour la santé et d'amélioration de l'accès à une alimentation de qualité pour tous. Son renouvellement doit être l'occasion d'en améliorer l'efficacité et la portée. C'est également l'occasion de le rendre cohérent avec la politique climat de la France et qu'il participe à la lutte contre le dérèglement climatique.

Madame la Ministre, nous espérons que vous entendrez, par notre appel, la nécessité de faire front commun face à la double urgence, sanitaire et climatique.

En vous remerciant par avance de la prise en considération de ces demandes, nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.

Directrice du Réseau Action Climat
Morgane Creach



Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre les changements climatiques

